

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MÉKINAC  
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHÉ**

**RÈGLEMENT 2022-322 VISANT À FIXER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION**

**SÉANCE** ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue à huis clos le 7 février 2022, à 20h00 à laquelle étaient branchés à l'aide de l'application virtuelle Zoom :

**LE MAIRE** : PAUL LABRANCHE

LES MEMBRES DU CONSEIL :

DENIS BORDELEAU

NORMAND COSSETTE

NATHALIE LÉVESQUE

ROMAN POKORSKI

SUZANNE TESSIER

CLAUDE THIFFAULT

Tous membres du conseil et formant quorum.

ATTENDU qu'un AVIS DE MOTION du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 24 janvier 2022 par monsieur le conseiller Claude Thiffault.

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé à la séance extraordinaire tenue le 24 janvier 2022.

À CES CAUSES,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Et résolu :

Et il a été ordonné et statué que le conseil de la Municipalité de St-Adelphe et ledit conseil ordonne et statue par le règlement ainsi qu'il suit, savoir :

ARTICLE 1 : Taux de taxes

Que les taux de taxes pour l'exercice financier 2022 soient établis selon les données contenues à l'ANNEXE A du présent règlement.

ARTICLE 2 : Taux d'intérêt sur les arrérages

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 10 pourcent (10%), plus 5 pourcent (5%) de frais d'administration.

ARTICLE 3 : Paiement par versements

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique.

Toutefois, lorsque dans un compte, leur total est égal ou supérieur à 300 \$, elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en trois versements égaux.

ARTICLE 4 : Date des versements

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le 1<sup>er</sup> versement des taxes municipales est le 30<sup>e</sup> jour qui suit l'expédition du compte, le 2<sup>e</sup> versement devient exigible le 15 mai 2022 et le 3<sup>e</sup> et dernier versement, le 15 août 2022.

ARTICLE 5 : Paiement exigible

Si un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est exigible.

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

3.1.

## ANNEXE « A »

L'annexe « A » fait partie intégrante du règlement 2022-322.

### TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE ET DE SERVICES POUR L'ANNÉE 2022

Taux de taxes 2022 par 100 \$ d'évaluation. Ce taux de taxes se répartit comme suit :

Taxe foncière générale :	0,557\$
Taxe Sûreté du Québec :	0,084\$
Taxe voirie locale :	0,330\$
Taxe route Bureau	0,009\$
Tarif d'entretien eau	65,41 \$ par unité
Tarif d'entretien assainissement, égout :	64,22 \$ par unité
Tarif vidange résidentiel	145,00 \$ par unité
Tarif vidange chalet	132,00 \$ par unité
Tarif récupération (résidentielle)	55,81 \$ par unité
Tarif vidange fosse septique résidentiel	105,00 \$ par unité
Tarif vidange fosse septique chalet	52,50 \$ par unité
Tarif vidange fosse septique + de 880 gal.	0,20 \$ par gallon suppl.

Tarif vidange et récupération commercial et industriel :

Catégorie 1 : Par unité : vidange 160,00\$; récupération 55,81\$

- Bureau ou place d'affaires
- Salon de coiffure
- Garderie

Catégorie 2: Par unité : vidange 190,00\$; récupération 55,81\$

- Denturologiste, professionnel de la santé
- Résidences pour personnes âgées
- Salon funéraire
- Entrepôt
- Casse-croûte

Catégorie 3: Par unité : vidange 240,00\$; récupération 55,81\$

- Garage commercial
- Industries (avec bac de 360 litres)
- Hôtel, bar licencié
- Fermes

Catégorie 4: Avec container

Par unité: vidange 285,00\$; récupération 55,81\$

- Salle de quilles
- Couvoir
- Restaurant

Catégorie 5: Avec container

Par unité: vidange 500,00\$, récupération 55,81\$

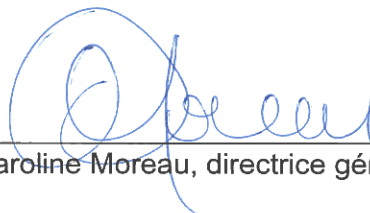
- Épicerie
- Industrie

Adopté à l'unanimité à St-Adelphe, le 7<sup>e</sup> jour de février 2022.

**Adopté**



Paul Labranche, maire



Caroline Moreau, directrice générale adjointe

Avis de motion le 24 janvier 2022

Adoption du projet de règlement le 24 janvier 2022

Adoption du règlement le 7 février 2022